



EHESP

Ingénieur du Génie Sanitaire

Promotion : **2018**

Date du Jury : **Décembre 2018**

**Révision de la gestion partagée des
signaux sanitaires à composante
environnementale au sein de l'ARS Ile-
de-France**

Raphaël TARAVELLA

Remerciements

Je remercie Cécile SOMARRIBA et Pascale GIRY pour l'encadrement de ce travail de titularisation, leurs conseils avisés et leurs remarques toujours pertinentes pour l'amélioration du rendu.

Je remercie Laurent CASTRA et Nadine WEISSLEIB pour la marque de confiance qu'a été de proposer un sujet qui touche à la cohésion de l'agence et à la bonne gestion des alertes.

Je remercie Sylvie NGUYEN pour son soutien et son analyse de la problématique des signaux à suivi partagés.

Je remercie Gabrielle BRUNET DE LA CHARIE, Clémentine CALBA, Baptiste GROFF, Nicolas HERBRETEAU, Julie JAN, Florence KERMAREC, Nicolas VINCENT et Hélène VITRY pour avoir accepté de faire la relecture des questionnaires.

Je remercie sincèrement l'ensemble des agents des services santé-environnement en délégations départementales et au siège qui ont accepté de répondre à mes questionnaires. Je remercie Eric DECHAUX, Sylvie DRUGEON, Morgane FAURE, Corinne FELIERS, Nicolas GRENETIER, Yves IBANEZ, Judicaël LAPORTE et Aurélie THOUET pour avoir assuré la bonne diffusion du questionnaire auprès de leurs équipes et pour leur participation individuelle à l'état des lieux des pratiques au sein de l'ARS.

Je remercie Marie-Pierre BORIES, Laurent CAFFET, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Anne-Marie DURAND, Pascal FABRE, Bruno FABRES, Marie-Laure GUILLEMOT, Eric LALAUURIE, Yvan LE GUYADER, Sandrine LUBRYKA, Bruno MOREL, Laurent PENA, Laurent POUMARAT, Marie-Christine SAVAILL, Anne SERRE et Raphaël TRACOL pour avoir pris le temps de partager sur l'organisation et le fonctionnement au sein de leurs ARS respectives sur la gestion des signaux environnementaux.

Je remercie Emmanuelle BEAUGRAND et Caroline LE BORGNE pour avoir pris le temps de répondre à mes questions sur le fonctionnement du CORRUSS dans la gestion des signaux environnementaux.

Je remercie la promotion IGS 2018 pour son soutien indéfectible dans les heures sombres de la rédaction de ce mémoire.

Enfin, je remercie les Parques d'avoir fait en sorte que ce travail touchant l'organisation des services soit concomitant à la nouvelle politique de la direction générale sur la simplification des processus et des organisations, ainsi que de la revue des missions des ARS en santé environnement pour laquelle Mme BUZYN semble en grande discussion avec Hécate.

Sommaire

Introduction	1
1 Contexte professionnel.....	3
1.1 Organisation de la prise en charge de la mission de veille sanitaire	3
1.2 La procédure des signaux à suivi partagé	4
1.3 Activités liées au poste.....	5
2 Méthodologie.....	6
3 Résultats	7
3.1 Etat des lieux du contexte local et des pratiques en France métropolitaine	7
3.1.1 Résultats du questionnaire adressé aux agents des délégations départementales	7
3.1.2 Résultats du questionnaire adressé aux agents du siège.....	8
3.1.3 Résultats des entretiens avec les ARS métropolitaines.....	9
3.1.4 Résultats de l’entretien avec le CORRUSS	10
3.2 Identification des besoins et propositions de mesures.....	10
3.2.1 Développer la culture de l’alerte en santé-environnement	11
3.2.2 Clarifier la chaîne des acteurs	12
3.2.3 Assurer la connaissance et l’adhésion au dispositif.....	14
Conclusion	15
Bibliographie	17
Liste des annexes	I
Annexe 1 : Procédure des signaux à suivi partagé	II
Annexe 2 : Questionnaire à destination des agents des services santé-environnement des délégations départementales.....	VII
Annexe 3 : Questionnaire à destination des agents du Département Santé–Environnement du siège.....	XII
Annexe 4 : Résultats de l’enquête auprès des délégations départementales	XVII

Liste des sigles utilisés

ARS : Agence Régionale de Santé

Cire : Cellule d'Intervention en Région de Santé publique France

CORRUSS : Centre Opérationnel de Réception et Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales

DDS : Département Défense et Sécurité

DSE : Département Santé-Environnement

DSSPP : Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Protection des Populations

DVAGS : Département Veille, Alertes et Gestion Sanitaire

EA : Prévention des risques liés à l'Environnement et à l'Alimentation

EIAS : Evènement Indésirable Associé aux Soins

GUS : Gestionnaire d'Urgence Sanitaire

IES : Ingénieur d'Etudes Sanitaires

IGS : Ingénieur du Génie Sanitaire

PFR : Point Focal Régional

PVUS : Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires

RSI : Règlement Sanitaire International

SI-VSS : Système d'Information de la Veille et Sécurité Sanitaire

VSS : Veille et Sécurité Sanitaire

Introduction

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France a comme mission fondamentale la réception, l'évaluation et la gestion des signaux sanitaires enregistrés sur son territoire de compétence(1). Pour assurer cette mission, l'ARS possède au sein du Département Veille, Alertes et Gestion Sanitaire (DVAGS) d'un Point Focal Régional (PFR), point d'entrée désigné pour l'ensemble des signaux sanitaires adressés à l'agence.

En dehors des pathologies à déclaration obligatoire(2,3), les signaux à composante environnementale sont principalement réceptionnés au sein des délégations départementales. Cette situation est liée à la relation privilégiée des services santé-environnement territoriaux avec les services déconcentrés de l'Etat, au titre des missions régaliennes d'inspection et de contrôle qu'ils effectuent au nom du Préfet. Cette situation fait que les délégations de l'ARS assurent la réception et la gestion de ces signaux, dans la grande majorité des cas sans que le PFR n'ait l'information. Le service santé-environnement du siège se positionne quant à lui dans un rôle de définition et de conduite de la stratégie d'action en santé environnement, tant en matière de prévention que de contrôle et de gestion, ainsi que d'harmonisation des pratiques.

Dans le cadre de la gestion des dossiers les plus sensibles, afin d'assurer la circulation rapide de l'information et la mobilisation des différentes expertises nécessaires, internes ou externes à l'agence, ainsi qu'une harmonisation des pratiques et la valorisation des expériences de gestion, la Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Protection des Populations (DSSPP) met en œuvre une procédure dite des « Signaux à suivi partagé », couvrant signaux infectieux et environnementaux. Le suivi des signaux environnementaux notifiés dans le cadre de cette procédure est réalisé en première intention dans le cadre d'une permanence santé-environnement, assurée par deux Ingénieurs du Génie Sanitaire (IGS) placés auprès du DVAGS.

La gestion d'évènements récents a mis en évidence des incompréhensions et des différences d'appréciation de la mise en œuvre de la procédure, notamment sur le processus de décision lors de l'émission d'avis sanitaires dans un contexte sensible, ainsi que sur les modalités d'articulation entre les différentes équipes. Ces difficultés se répercutent sur l'appréciation de l'utilité et de l'efficacité de la procédure. Afin de rétablir un fonctionnement fluide et efficace dans la gestion des signaux, il a été décidé dans le cadre d'un mémoire de titularisation d'IGS d'évaluer le besoin d'évolution et d'adaptation de cette procédure et d'effectuer, le cas échéant, des propositions visant l'amélioration de la gestion des signaux à suivi partagé à caractère environnemental.

1 Contexte professionnel

1.1 Organisation de la prise en charge de la mission de veille sanitaire

Depuis la création des ARS par la loi portant réforme de l'hôpital et relatives aux patients, à la santé et aux territoires de 2009, celles-ci ont une mission de veille sanitaire, ainsi que de préparation et de gestions des alertes et urgences(1). La mission de veille comporte notamment « le recueil, la transmission et le traitement des signalements d'évènements sanitaires(4) ». Il est également rappelé dans les textes que les missions de veille, d'alerte et de sécurité sanitaire constituent un des fondements de l'action des ARS en matière de santé environnementale(5). Cette mission comprend l'instruction de dossiers, la délivrance d'avis sanitaires, ainsi que la veille et la surveillance de l'environnement au travers, entre autres, du contrôle sanitaire et du recueil de signalements.

Les missions de veille et sécurité sanitaire (VSS) sont portées au sein de l'ARS Ile-de-France par la Direction de la Santé Publique et de la Sécurité Sanitaire (DSSPP). Cette direction se subdivise en départements constitués de façon *ad hoc* à la préparation et à la gestion de risques spécifiques. Dans le cadre d'intervention de ce travail, on trouve plus particulièrement les départements Veille, Alertes et Gestion Sanitaire (DVAGS), Santé-Environnement (DSE) et Défense et Sécurité (DDS). La combinaison du DVAGS et du DDS, conjointement à la cellule d'intervention en région de Santé publique France (Cire), forme la Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires (PVUS).

Le DVAGS est organisé en plusieurs cellules fonctionnelles : le point focal régionale (PFR), la régulation des alertes, la cellule expertise médicale et environnementale à laquelle sont rattaché deux Ingénieurs du Génie Sanitaire (IGS) dont je fais partie, le centre d'analyse des risques et de coordination des évènements indésirables associés aux soins (EIAS) et la cellule de gestion des alertes du département de Paris. La présence d'IGS au niveau de la plateforme de veille a été souhaitée pour intégrer une expertise en santé environnementale dans la régulation et la coordination de la gestion des alertes, mais également parce que certains dossiers à l'interface entre l'environnement et la veille sanitaire relèvent du DVAGS (plan de lutte contre les maladies vectorielles, dispositifs de veille et d'alerte liés au climat ou à la qualité de l'air). Pour la gestion de ces dossiers, une compétence d'IGS a paru adaptée.

Si les IGS du DSE occupent des postes de responsables de cellules, les IGS du DVAGS sont en position de chargés de mission. Leur activité comprend par ailleurs la tenue d'une permanence environnementale, calée sur la permanence assurée par le point focal, durant laquelle ils apportent une expertise sur les signaux parvenant au PFR, mais

assurent également la première ligne de réponse aux interrogations des délégations départementales sur les signaux complexes, sensibles ou inhabituels. Le DSE est sollicité en seconde approche en cas de besoin d'une analyse technique renforcée ou d'une approche réglementaire.

1.2 La procédure des signaux à suivi partagé

Les signaux à suivi partagé sont tout évènement porté à la connaissance de l'agence pouvant potentiellement engendrer un risque sanitaire pour les populations, dont l'ampleur ou la nature des populations pouvant être touchée entraîne le besoin de veiller à :

- *« La bonne information du Directeur Général de l'ARS et, lorsque cela est nécessaire, la Direction Générale de la Santé et Santé publique France ;*
- *Une définition collective de la conduite à tenir pour le traitement du signal et la gestion de l'alerte ;*
- *L'identification et la mise en œuvre des appuis de la Cire pour l'évaluation et du DVAGS et du DSE pour la gestion ;*
- *Un suivi partagé des étapes du traitement du signal et de la gestion de l'alerte. »*

Ce besoin survient de la nécessité de cohérence de l'action à l'échelle régionale ainsi que du besoin de gestion du risque médiatique et juridique.

Afin d'assurer l'appui à la gestion et la mise en sécurité de l'agence vis-à-vis des risques précités, une procédure *ad hoc* a été mise en place en 2012 (présentée en annexe 1) reprenant une catégorisation de ces signaux ainsi que les actions à engager dans le cadre de leur gestion. Elle pose ainsi l'articulation de la gestion des signaux entre les services gestionnaires, en délégation départementale, et les services d'appui, au siège. Au cours de la dernière année, la gestion d'une situation spécifique a montré les limites de cette procédure et le besoin d'adapter les modes de circulation de l'information et le schéma de prise de décision en ce qui concerne les signaux environnementaux. Ces limites, conjuguées au ressenti des services et au manque de visibilité pour la direction général dans l'identification du département gestionnaire, influent en retour sur la perception de l'utilité et de l'efficacité de la procédure et de ce mode de gestion. La procédure n'ayant pas été révisée depuis sa mise en application, le mémoire de titularisation a été vu comme l'occasion d'étudier la refonte de cette organisation dans un objectif de rétablir la cohésion entre services de l'agence.

Cette révision s'inscrit également dans un contexte global particulier. Il s'agit d'un contexte d'évolutivité des organisations, influencé à deux niveaux : au niveau de l'agence, avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Général en septembre ayant impulsé un programme de révision et simplification des processus métier ; au niveau national, un

contexte de réduction des dépenses publiques influençant les ressources humaines disponibles pour la réalisation des missions combiné à la réflexion en cours sur la revue des missions des ARS qui doit redéfinir le périmètre d'action de l'agence en santé-environnement.

1.3 Activités liées au poste

Le poste que j'occupe est un poste de chargé de mission en santé environnement comprenant deux missions principales : agir en tant que référent régional pour la thématique de lutte anti-vectorielle en lien avec le médecin référent pour les arboviroses et participer à la permanence en santé-environnement. La participation à la permanence implique la gestion des sollicitations d'appui en provenance des délégations départementales, l'appui au PFR dans la catégorisation des signaux et la gestion des thématiques d'« alerte » en santé-environnement : pollution atmosphérique, événements climatiques extrêmes, veille saisonnière canicule et grand froid. Je possède également une activité de référent régional sur le Règlement Sanitaire International (RSI) et de copilote sur une action du 3^e Plan Régional Santé Environnement.

Bien que la part de temps prise par la gestion des alertes soit fortement aléatoire, j'estime que la part de temps prise par le sujet de la révision de la procédure représente globalement à ce stade une part minimale de mon activité.

Dans le cadre de mon activité, je suis amené à apporter une expertise en santé-environnement dans une approche globale de santé publique et à aider à la décision dans le champ de la santé-environnement à la fois dans le cadre de mes missions de référent et pour la gestion des signaux d'ampleur. Le sujet de ce mémoire fait appel aux compétences de gestion des situations d'urgence et de contribution à la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte sanitaire.

Comparativement à mon positionnement antérieur d'Ingénieur d'Etudes Sanitaires (IES), cette affectation fait perdre la fonction de manager de proximité d'un responsable de cellule mais nécessite de maîtriser la fonction de pilote de projet et de coordination. La fonction de référent régional est par ailleurs un positionnement ambivalent. En effet, cette fonction offre, à ce stade, une liberté d'action quasi-totale pour organiser la politique de l'agence, mais n'offre aucun moyen de la faire appliquer. L'ensemble de l'activité passe en effet par du management indirect auprès des équipes en département.

2 Méthodologie

Ce travail visait à établir le besoin de révision de la procédure des signaux à suivi partagé et le cas échéant à formuler des propositions d'évolution des modes de fonctionnement. Pour ce faire, il était nécessaire d'analyser les pratiques des services, leurs besoins et leurs attentes au titre de cette procédure.

La première étape de ce travail a été d'analyser la procédure des signaux à suivi partagé afin d'en tirer les éléments critiques de fonctionnement. Cette analyse a également servi de base pour la conduite des investigations auprès des personnels.

Afin de réaliser un état des lieux au sein de l'ARS, j'ai établie deux questionnaires respectivement à destination des services santé-environnement en délégations et du DSE au siège, présentés en annexes 2 et 3. Une relecture a été réalisée par des agents de santé-environnement et de la Cire. Les questionnaires contenaient des questions relatives au positionnement de l'agent au sein du service, à la connaissance et à la mise en pratique de la procédure, à l'évaluation de cette procédure, aux attentes des agents vis-à-vis de la procédure et du processus de révision. Pour les délégations, des questions portaient sur les pratiques de gestion des signaux et les relations avec les services santé environnement et veille sanitaire du siège. Pour le siège, des questions portaient sur les relations entre le DSE et le DVAGS. Les questions non relatives au contexte administratif de l'agent étaient sous formes de questions ouvertes ou semi-ouvertes.

J'ai considéré nécessaire pour un travail conditionnant les pratiques des agents de pouvoir disposer de l'état des lieux le plus représentatif et robuste possible. Aussi, il était nécessaire que le questionnaire soit administré à l'ensemble des agents des services santé environnement de l'agence, techniciens comme administratifs. Ceci excluait la possibilité de pouvoir administrer le questionnaire sous forme d'entretiens individuels. Si cela pouvait augmenter le risque d'erreur de compréhension du questionnaire et impacter la qualité des données, j'attendais par ce système plus souple pour les agents un taux de réponse plus élevé qui permettrait de pallier cet effet. Le questionnaire a donc été administré par mail au travers des chefs de service santé-environnement sur la période du mois de juillet. Plusieurs relances ont été effectuées au cours des mois de juillet et août, tous les questionnaires remplis ont été pris en compte même s'ils étaient retournés hors-délais. Un échange de vive voix a été organisé avec les IGS chefs de service de façon à aborder l'organisation interne de la DSSPP, non couverte par le questionnaire, sous la forme d'entretiens semi-directifs.

Dans un souci de parallélisme, le questionnaire à destination des agents du siège a également été administré par voie électronique. J'attendais une quasi exhaustivité sur ces questionnaires du fait de la proximité avec les agents et du rôle de co-maître de stage de la responsable du DSE.

Les résultats des questionnaires ont été analysés par la méthode d'analyse quantitative de contenu(6).

Afin de disposer d'un point de comparaison sur l'organisation de l'ARS Ile-de-France sur le traitement des signaux environnementaux, j'ai sollicité les Directeurs de la santé publique des ARS métropolitaines pour obtenir un entretien sur les pratiques dans leurs régions. J'ai rédigé à cet effet un guide d'entretien comme fil conducteur de nos échanges. Il était prévu la réalisation d'un entretien téléphonique de 30 minutes avec les répondants.

Enfin, j'ai sollicité le Centre Opérationnel de Réception et Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS) du Ministère des Solidarités et de la Santé en qualité d'entité spécialisée dans la réception et le traitement des alertes au niveau national pour connaître son mode de fonctionnement et notamment la répartition des situations et les relations entre avec la Sous-Directions des Risques liées à l'environnement et à l'alimentation (EA).

3 Résultats

3.1 Etat des lieux du contexte local et des pratiques en France métropolitaine

3.1.1 Résultats du questionnaire adressé aux agents des délégations départementales

Sur les 146 agents concernés par l'envoi du questionnaire en délégation départementale, seuls 21 ont fait parvenir leur réponse suite à trois relances, soit un taux de participation de 14,4%. Le principal contingent est celui des IES représentant 47,6% des répondants, suivi des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) avec un tiers de l'effectif. On observe que 24% des répondants sont rattachés à une cellule habitat et donc moins susceptibles d'être concernés par ce dispositif, la thématique étant très procédurée. L'ensemble de la région n'est pas représenté parmi les répondants au questionnaire.

Il ressort des questionnaires un déficit de connaissance de la répartition des missions et de l'organisation de la réponse sur les thématiques santé-environnement au niveau du siège. Ainsi, la moitié des répondants ne connaît pas la répartition des thématiques entre DSE et DVAGS, plus d'un tiers des agents ne connaît pas la permanence santé-environnement et seuls 14% la jugent utile.

Le même déficit est observé concernant la procédure des signaux à suivi partagé. Seuls 29% des répondants déclare connaître l'existence de cette procédure, 5% en connaissent les dispositions. Le taux de répondant déclarant avoir déjà participé à une gestion partagée est de 29%. Concernant sa mise en œuvre, si 57% des répondants jugent

pertinent et nécessaire la tenue d'une réunion flash en début d'évènement qui pose les rôles de chacun, le déroulement de la procédure est jugé inadapté à la cinétique des signaux à suivi partagé, avec notamment une absence de critères pour le passage au suivi de fond ou pour la clôture d'un signalement.

Cette situation entraîne des freins au signalement auprès du siège. Ainsi, si 66% des répondants déclarent signaler de façon systématique certains évènements (évènement supra-départemental ; risque médiatique ou politique), seuls 14% jugent que l'ensemble des signaux qui devraient parvenir au siège sont remontés. Seuls 14% des agents citent le besoin d'expertise comme motif de remontée au siège d'un signalement, un pourcentage équivalent déclare hésiter à faire de la remontée d'information car cela est vu comme un surcroît de travail avec une absence de plus-value pour la délégation.

Les résultats complets sont détaillés sous forme graphique en annexe 4.

3.1.2 Résultats du questionnaire adressé aux agents du siège

Entre le DVAGS et le DSE, le siège compte 13 personnels travaillant sur santé-environnement. Lors de de l'administration du questionnaire, un agent était indisponible et un ne pouvait être interrogé de par sa fonction de co-maître de stage. Sur les 11 personnels restant, six ont répondu au questionnaire soit un taux de participation de 54,5%.

On observe également au niveau du siège un déficit de connaissance dans la répartition des missions entre DSE et DVAGS, ainsi 83% des répondants déclarent que cette répartition est mal identifiée. Les deux tiers des agents répondants considèrent pertinent que la permanence santé-environnement soit portée par le DVAGS dans une logique de centralisation des signaux et de croisement avec les évènements sanitaires. On observe par contre que l'ensemble des agents déclare connaître l'existence de la procédure des signaux à suivi partagés, 50% des répondants déclarant ne pas connaître ou connaître de façon partielle les dispositions de la procédure.

La part des agents souhaitant avoir une information systématique des évènements en cas de risque sanitaire ou médiatique avéré est de 50%. On notera que 83% des déclarants considèrent que le siège est en mesure d'apporter une plus-value dans la gestion, notamment grâce au recul et à la mise en perspective avec d'autres évènements, ensuite grâce à la proximité avec les autres services du siège et enfin par la mise à disposition de temps-agent pour la gestion.

Parmi les freins déclarés à la participation du DSE aux signaux à suivi partagé, on retrouve le fait que cette participation n'est pas explicitement prévu dans la procédure, une implication variable des agents, associée aux contraintes d'effectifs et un manque de définition du rôle attendu dans la gestion.

Les agents du siège considèrent que la réunion flash en début d'évènement est pertinente, mais là où les agents en délégations la jugent nécessaire pour fixer les rôles de chacun, les agents du siège souhaitent que les rôles soient prédéfinis dans la procédure. Par contre, le reste du déroulement de la procédure est jugé inadapté à ce type d'évènements, notamment en raison de l'absence de critères d'arrêt du suivi.

Les agents du DSE déclarent attendre du DVAGS un appui à la coordination, l'homogénéisation des pratiques sur le territoire et la participation à l'expertise. Ce qui rejoint partiellement les attentes des agents en délégation, qui insistent sur la facilitation de procédures et la production de retours d'expérience.

3.1.3 Résultats des entretiens avec les ARS métropolitaines

Sur les 12 ARS métropolitaines contactées, 10 ont bien voulu participer à ce travail de benchmarking. On observe une répartition 50-50 entre les ARS ayant une centralisation des signaux environnementaux au niveau de leur PFR et celles où ces signaux arrivent encore très majoritairement directement en délégation départementale. La tendance observée est au renforcement du rôle du PFR. Les agences déclarant enregistrer les signaux environnementaux dans le Système d'Information de la Veille et Sécurité Sanitaire (SI-VSS) au niveau de leur PFR sont au nombre de neuf, le degré d'utilisation du logiciel pour la gestion étant variable. Cette applicatif n'est pas à ce stade utilisé en Ile-de-France pour les signaux environnementaux. Seules trois ARS déclarent avoir un IES au niveau de la plateforme de veille et d'alerte, cet agent est généralement positionné sur un panel de missions transverses comme les systèmes d'information, l'inspection-contrôle et la gestion de crise. Aucune des ARS répondantes ne met en place de permanence environnementale. Concernant les signaux susceptibles de constituer un signal à suivi partagé au sens de l'ARS Ile-de-France, seules trois ARS déclarent avoir des procédures disposant des typologies de signaux à faire remonter et des moyens de transmission. Il est généralement déclaré que cette circulation de l'information repose sur le bon sens, la confiance et le principe de subsidiarité. Les délégations départementales sont gestionnaires, le département santé-environnement du siège est disponible pour délivrer un appui en termes de perspectives ou de positionnement de l'agence, voire de prise en main pour les évènements interdépartementaux. Selon les ARS interrogées, la remontée d'information se fait soit directement au niveau du service santé-environnement du siège, soit elle transite préalablement par le PFR. Le service santé-environnement du siège est la plupart du temps positionné comme porte d'entrée pour la sollicitation des autres services du siège, ce n'est pas nécessairement le cas pour les expertises extérieures à l'agence. Parmi les modes de remontées d'information, on remarque le dispositif mis en place par l'ARS Grand-Est qui effectue de façon quotidienne une extraction automatisée du SI-VSS pour suivre l'activité des signaux environnementaux.

3.1.4 Résultats de l'entretien avec le CORRUSS

L'activité du CORRUSS est très peu impactée par les signaux à caractère environnemental. Cela est considéré comme lié à un manque de culture de déclaration et de gestion de l'alerte par les services santé-environnement. Certaines ARS n'ont jamais notifié d'évènement à caractère environnemental auprès du CORRUSS. L'activité enregistrée sur ces signaux ne justifie pas la présence d'un poste dédié santé-environnement. Les Gestionnaires d'Urgences Sanitaires (GUS) du CORRUSS sont de fait polyvalents sur les signaux et assurent le développement d'une mission de fond en lien avec la veille et le traitement des alertes.

L'organisation de la DGS veut que le CORRUSS assure la réception et la gestion des signalements. Les GUS s'appuient dans les situations complexes sur l'expertise de la sous-direction EA. Les demandes d'appui qui arriveraient directement à la sous-direction EA sont automatiquement rebasculées au CORRUSS. Le CORRUSS se positionne en tisseur de lien et en appui pour le déport de la charge de travail avec l'organisation des réunions d'échanges et la prise en charge des comptes-rendus de façon à soulager les équipes locales en gestion. Il permet également la saisine immédiate des instances d'expertise nationales.

Pour le CORRUSS, le bon fonctionnement du signalement réside dans la démonstration de l'apport qui peut être fait et du gain au partage de l'information. Il est ainsi fait remarquer que la déclaration au niveau national permet de donner de la visibilité sur les missions santé-environnement directement à la ministre.

Au travers des différents échanges réalisés, on peut donc effectuer quelques constats principaux sur le suivi partagé des signaux en santé-environnement. On peut ainsi noter un déficit de connaissance de la procédure et d'adhésion au dispositif, un besoin de mieux organiser l'intervention du DSE dans la gestion des signaux, un retard dans le développement d'outils communs de gestion ou encore le besoin de valoriser la production intellectuelle liée à la gestion.

3.2 Identification des besoins et propositions de mesures

Les constats établis précédemment mettent en avant un problème d'adéquation entre les besoins du siège et les attentes des services départementaux. En effet, les services gestionnaires attendent principalement de cette procédure la réactivité des services sollicités, une simplification des procédures internes au titre de l'urgence ou encore la clarification du rôle des acteurs. Le siège a, pour sa part, en parallèle de sa mission première de coordination, d'harmonisation des pratiques et de maintien de la cohésion de son action, une nécessité d'information des strates dirigeantes intervenant dans le

processus de décision et du niveau national, de sécurisation juridique des actes, de contrôle de la communication et de clarification des acteurs de la gestion.

Il apparaît primordial de conjuguer la réponse aux attentes des délégations départementales avec les contraintes du siège de façon à fluidifier l'action et organiser une gestion intégrative. Pour ce faire, j'ai identifié les objectifs suivants selon lesquels sont déclinées les propositions d'évolution de la gestion des signaux partagés :

- Développer la culture de l'alerte en santé-environnement ;
- Clarifier la chaîne des acteurs ;
- Assurer la connaissance et l'adhésion au dispositif.

3.2.1 Développer la culture de l'alerte en santé-environnement

Le traitement des signaux partagés environnementaux nécessite un apport d'expertise qui peut aller au-delà de la compétence des IGS du DVAGS car ne correspondant pas à leur thématique de fond. Les agents du DSE sont alors associés à la gestion du signal. Dans une logique d'acculturation à l'alerte, il apparaît nécessaire de les associer de façon plus systématique. En effet, cette association automatique permettrait d'obtenir plus rapidement une expertise poussée sur le sujet et d'obtenir une vision intégrée entre la gestion en urgence et les procédures de gestion courante existantes. En intervenant sur les situations d'alertes, le DSE serait en position d'effectuer sa mission d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du champ d'action, la gestion des alertes pouvant nourrir les réflexions globales sur les enjeux et la stratégie d'action ainsi que sur les modalités d'intervention des services. Cette participation accrue répondrait à la problématique de perte de légitimité du DSE perçue par les délégations départementales du fait que le département ne gère pas de dossiers « terrains ». Un tel changement peut s'opérer à court terme, soit par une facilitation de l'engagement des agents du DSE, soit par un redéploiement des agents entre le DVAGS et le DSE. La seconde option nécessiterait parallèlement une révision de la répartition des missions de santé-environnement entre ces deux départements, analyse exorbitante du cadre de la présente réflexion.

La gestion efficace des signaux requiert un dispositif de partage des informations commun aux différents services impliqués, pouvant également servir de système de traçabilité. Cela participe à la fois d'une démarche de qualité dans la gestion des signaux et de la sécurisation des actes pour l'agence. La traçabilité des signaux environnementaux est actuellement dépendante de l'organisation de chaque délégation et implique dans le cas d'un suivi par les équipes de veille une saisie en parallèle dans le SI-VSS. Cette applicatif métier n'a pas été développé spécifiquement pour les signaux environnementaux et vient en superposition des applicatifs spécifiques à santé-environnement (SISE-ERP, Ariane Habitat, etc.), mais il constitue une solution de partage

de dossier entre l'ensemble des équipes participants à la gestion. L'application SI-VSS est par ailleurs identifiée par le niveau national comme l'application de référence pour la gestion des signaux. C'est pourquoi, en préfiguration d'un déploiement plus généralisé, il est proposé que le suivi des signaux partagés se fasse au travers du système de main courante intégré dans le SI-VSS. Une telle évolution implique de lever plusieurs obstacles : l'ouverture de droits au personnels de santé-environnement, la formation à l'utilisation de l'application, la résolution du problème de double saisie des informations ou encore l'impossibilité à ce stade de pouvoir enregistrer des données nominatives dans cette application. Ce dernier pourra éventuellement être résolu dans le cadre de la politique gouvernementale sur la numérisation du service public. La mise en œuvre de cette mesure nécessitera donc un temps de transition, réduit *a minima* à la période de formation des agents.

L'acculturation à l'alerte demande également la mise en place d'une réactivité aux signaux. Cette réactivité est aujourd'hui portée par la permanence environnementale. Celle-ci implique actuellement la mobilisation quotidienne d'un cadre managérial pour une mission de veille sanitaire dont le volume de signaux reçus nécessitant une gestion ne le justifie pas (17 signaux partagés par an en moyenne sur 2012-2017). La mission de réception, enregistrement et adressage des signaux est par ailleurs déjà portée par les agents du PFR. La cinétique des signaux environnementaux nécessitant l'intervention du siège ne requiert généralement pas d'intervention immédiate. Aussi, il est proposé de mettre fin à cette ligne de permanence, les sollicitations techniques devant être orientées vers le référent thématique ou, au besoin, être traitée dans le groupe de travail thématique afférent. Cette mesure peut être mise en œuvre avec effet immédiat, elle nécessite d'élaborer les modalités de sollicitation des ingénieurs santé-environnement pour la gestion des signaux partagés.

3.2.2 Clarifier la chaîne des acteurs

Dans la continuité de la procédure initiale, le service santé-environnement de la délégation départementale est gestionnaire de la situation. L'ouverture d'un suivi partagé sur un signal particulier se fait à sa demande expresse. C'est également à son initiative que se tiendra une réunion « flash » faisant intervenir l'ingénieur santé-environnement chargé du suivi du dossier, le permanencier médical et le permanencier de la Cire. Il est exposé par la délégation la situation du dossier et le type d'appui sollicité. Lors de la réunion sont identifiés les différents services auxquels il est nécessaire de faire appel. La délégation départementale reste l'interlocuteur direct des partenaires locaux et assure la représentation de l'agence.

La DSSPP interviendrait en appui d'expertise direct ou de recherche d'expertise. Il serait chargé de solliciter les expertises techniques extérieures à l'agence, telle que la Cire,

avec la formalisation et le suivi des saisines. Il centraliserait l'expertise obtenue et faciliterait, le cas échéant, le lien avec les instances de direction pour établir la position de l'agence. Dans un contexte de réduction d'effectif, il s'agit de permettre aux équipes en délégations de se concentrer sur la gestion en local.

La doctrine nationale sur la gestion des signaux pose le rôle central du PFR(7). Le DVAGS pourrait ici, à l'instar du CORRUSS, se recentrer sur la coordination et le pilotage de la gestion, comprenant la saisine des autres services du siège, l'organisation des points de situation et la coordination de l'utilisation des outils de suivi de la situation. La réduction de la prégnance de l'expertise technique au DVAGS, parallèlement à l'implication renforcée du DSE dans la gestion des signaux, posera alors la question des profils de poste nécessaires pour assurer ces missions de coordination.

La gestion des signaux d'ampleur peut nécessiter une mobilisation rapide de plusieurs expertises au sein et à l'extérieur de l'agence. De ce fait, et dans un souci de traçabilité de l'action, il est nécessaire que des circuits de circulation de l'information soient clairement formalisés afin de pouvoir connaître à tout instant le niveau d'information des acteurs et l'origine d'une prise de décision. Dans le respect de la doctrine nationale sur la réception des signaux, il est proposé que la demande d'ouverture d'un suivi partagé soit adressée au PFR, avec si urgence la proposition de date pour la réunion « flash ». Cette demande est rebasculée aux acteurs concernés précités, avec ouverture parallèlement de la fiche de suivi de l'évènement par le PFR. Afin d'assurer une information cohérente des parties, la circulation de l'information doit se faire de façon linéaire. Il est proposé que celle-ci suive le circuit de la filière : les informations sont remontées de la délégation à la DSSPP, qui en fait la synthèse pour le Directeur métier qui est chargé d'informer la direction. L'information sur les décisions prises emprunte en retour le même circuit. Une gestion prévisionnelle des alertes et des modalités de réponse peut se nourrir de remontées d'information sur les évènements potentiellement sensibles survenant sur le territoire mais ne nécessitant pas d'appui. Aussi, il est proposé que de façon générale les délégations départementales fasse remonter tout évènement qui nécessite l'information immédiate du Délégué Départemental ou du Préfet de département. Ces informations sont compilées au niveau de la DSSPP qui adresse un bulletin hebdomadaire de ces éléments au directeur métier.

Un suivi efficace des dossiers nécessite également d'identifier quand ledit suivi peut être clos. La remontée hebdomadaire d'information au directeur métier doit être l'occasion de clore les signaux qui perdent leur caractère sensible par arrêt d'exposition de la population, fin de l'élément perturbant, perte du risque identifié à l'ouverture du signal (couverture médiatique, judiciarisation), perte du besoin d'appui par la délégation gestionnaire. A la clôture, les interrogations non résolues sont recensées de façon à lancer une réflexion de fond sur les conduites à tenir.

3.2.3 Assurer la connaissance et l'adhésion au dispositif

L'enquête auprès des agents a démontré le déficit de connaissance de la procédure de suivi partagé et d'adhésion au dispositif. Il sera donc nécessaire d'assurer une sensibilisation des agents non seulement aux nouvelles dispositions en vigueur mais également aux bénéfices attendus de l'amélioration de la circulation de l'information : production de conduites à tenir et de retours d'expérience, gestion anticipée des alertes, appui à la gestion. Il sera donc nécessaire, une fois le dispositif en place, d'assurer une rétro-information auprès des agents. Cette retro-information doit se faire à l'ensemble des agents de façon à ce que la plus-value de ce fonctionnement dispose d'une visibilité accrue et soit valorisée. Il est proposé pour ce faire de mettre en place un bulletin mensuel des suivis partagés en cours, comprenant également les éléments notables remontés par les délégations et une synthèse des réflexions engagés suite à la gestion partagée des signaux précédemment clos.

L'adhésion au dispositif nécessite également un accompagnement au déploiement des outils spécifiques, et dans le cadre des présentes propositions, du SI-VSS. Un dispositif de formation doit être mis en œuvre pour l'appropriation de l'outil par les agents. Il est également nécessaire de mettre à disposition un format type de remontée d'information pour faciliter l'analyse et la compilation par la suite. Dans une logique de moyen terme et afin de faciliter l'adhésion des agents dans les services à fort turn-over, il serait intéressant d'organiser l'intégration de la remontée d'information dans le fonctionnement courant, notamment par la mise en place d'interconnexion entre les différents systèmes d'information existant pour la gestion des dossiers. Il est important que cette circulation de l'information ne constitue pas une charge supplémentaire. Un système de requête automatisée pourrait ainsi construire le bulletin hebdomadaire. Un travail de plaidoyer auprès du niveau national pourra être mis en place pour une meilleur interopérabilité des applicatifs.

Les mesures proposées touchent pour certaines à l'organisation interne de certains départements ou de façon plus générale au déploiement des ressources humaines au sein de la DSSPP. Si ces propositions sont faites en essayant de prendre en compte les contraintes d'effectifs s'appliquant actuellement à l'agence, elles pourront utilement s'inscrire dans la démarche de simplification des processus engagée par la direction générale, notamment dans les choix d'organisation qui seront retenus.

Conclusion

L'ARS Ile-de-France doit, au titre de ces missions de veille et sécurité sanitaire assurer la réception et la gestion de tout signal susceptible de poser un risque pour la santé publique. Dans l'objectif de répondre à cette mission la DSSPP a établi une procédure de suivi partagé des signaux pour les évènements d'ampleur afin de pouvoir apporter un appui aux services gestionnaires en délégations, tout en exerçant ses prérogatives d'harmonisation des pratiques, de cohésion et de cohérence dans l'action de l'agence.

La gestion d'évènements récents de nature environnementale a mis en évidence des incompréhensions et des différences d'appréciation de la mise en œuvre de la procédure, se répercutant sur l'appréciation de l'utilité et de l'efficacité de celle-ci. Dans l'objectif de rétablir un fonctionnement fluide et efficace dans la gestion des signaux, il a été proposé d'engager la révision de cette procédure concernant les signaux environnementaux.

L'enquête menée auprès des agents concernés de l'ARS, ainsi que les entretiens réalisés auprès d'autres ARS et du CORRUSS ont permis de poser un certain nombre de constats, dont un déficit de connaissance de la procédure et d'adhésion au dispositif, un besoin de mieux articuler la gestion entre le DVAGS et le DSE ou encore le manque d'un outil efficace de partage de l'information. Ces constats ont été générateurs de propositions visant à répondre à trois grands objectifs : développer la culture de l'alerte en santé-environnement, clarifier la chaîne des acteurs et assurer la connaissance et l'adhésion des agents au dispositif. Les mesures proposées touchent autant au circuit de l'information entre les différentes parties qu'au positionnement que chaque département pourrait adopter dans la gestion et aux outils à mettre en place. Ces propositions sont faites avec le souci premier que doit être l'intégration de cette procédure dans le fonctionnement courant des services.

Les propositions de mesures effectuées font évoluer les modes d'intervention des agents, de ce fait il est nécessaire, au-delà des changements individuels sollicités, de fournir une organisation propice à ce changement. Certaines mesures touchent parfois à la répartition des missions ou des agents entre départements et sortent donc du cadre de travail de la révision de la procédure. Ces propositions doivent donc être évaluées dans un contexte global de fonctionnement de la DSSPP, intégrant également les contraintes liées à la réduction des ressources humaines, l'impact de la démarche de simplification des processus impulsée par la nouvelle direction générale, l'évolution attendue des missions de Santé publique France en matière de santé-environnement et l'incertitude liée à l'attente de la publication de la revue des missions des ARS.

Bibliographie

1. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Paris: Assemblée Nationale; 2009.
2. Code de la Santé Publique. Article L. 3113-1. Paris: Assemblée Nationale;
3. Code de la Santé Publique. Article R. 3113-2. Paris: Assemblée Nationale;
4. Code de la Santé Publique. Article L.1431-2 I a. Paris: Assemblée Nationale;
5. Ministère du Travail de l'Emploi et de la Santé. Instruction DGS/EA n° 2011-406 du 26 octobre 2011 relative aux missions des agences régionales de santé (ARS) dans le domaine de la santé environnementale. France; 2011.
6. Titscher S, Meyer M, Wodak R, Vetter E. Methods of Text and Discourse Analysis [Internet]. London: SAGE Publications Ltd; 2000 [cited 2016 Oct 3]. Available from: <http://sk.sagepub.com/books/methods-of-text-and-discourse-analysis>
7. Ministère des Affaires Sociales de la Santé et des droits des femmes. Instruction DGS/DUS/SGMAS/SHFDS n° 2016-40 du 22 janvier 2016 relatives aux principes d'organisation des missions de veille et de sécurité sanitaire et des missions relevant des domaines de la défense et de la sécurité au sein des agences régionales de sa. France; 2016.

Liste des annexes

Annexe 1 : Procédure des signaux à suivi partagé	II
Annexe 2 : Questionnaire à destination des agents des services santé-environnement des délégations départementales.....	VII
Annexe 3 : Questionnaire à destination des agents du Département Santé– Environnement du siège.....	XII
Annexe 4 : Résultats de l'enquête auprès des délégations départementales	XVII

Annexe 1 : Procédure des signaux à suivi partagé

	PROCEDURE	7 pages
	Procédure de gestion des signaux à suivi partagé à la CVAGS	
ARS IDF - VSS - CVAGS	I:\MON_SERVICE\PÔLE_SANTÉ\CVAGS\1 - service\boite à outils\procedures\signaux à suivi partagé\Les signalements à suivi partagés V6.doc	

Procédure de gestion des signaux à suivi partagé

Liste des destinataires

Pour application	Pour information
<ul style="list-style-type: none"> • CDVAGS • CRVAGS • CSSM 	

État des mises à jour

Version	Nature	Rédaction Nom / Visa	Vérification Nom / Visa	Approbation Nom / Visa	Date d'application
2	création	C Bruel S Nguyen C Somarriba	Relecture CIRE CDVAGS	N Weissleib	21 mai 12

I. OBJET DE LA PROCEDURE : POURQUOI METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI PARTAGE POUR CERTAINS SIGNAUX?

La règle générale de gestion des signalements est que cette gestion est prise en charge par l'équipe de la DT compétente (CDVAGS et, pour les signaux à composante environnementale, CSSM).

Le partage des informations relatives aux évaluations et aux mesures de gestion mises en place se fait, pour une grande majorité des signaux, par l'intermédiaire du système d'information partagée Voozalerte.

Certains signaux, de part leur caractère sensible ou complexe, nécessitent que les équipes au siège et en DT organisent dès la réception la manière dont elles vont prendre en charge ce signalement.

C'est pour répondre à ce besoin qu'un dispositif spécifique de gestion des signaux à suivi partagé est mis en place.

Le dispositif de signaux à suivi partagé ne modifie pas la règle selon laquelle la CDVAGS compétente territorialement est chargée de la gestion du signal. Il permet pour certains signaux définis plus loin :

- une bonne information du Directeur général de l'ARS, de la Direction Générale de la Santé/DUS et de la Directrice générale de l'InVS à chaque fois que cela est nécessaire,
- une définition collective de la conduite à tenir pour le traitement du signal et la gestion de l'alerte,
- l'identification et la mise en œuvre des appuis de la Cire pour l'évaluation et de la CRVAGS et du CSSM-siège pour la gestion,
- un suivi partagé des différentes étapes du traitement du signal et de la gestion de l'alerte jusqu'à la clôture,
- la validation collective (relecture) du compte-rendu ou rapport de prise en charge du signal.

II. PERIMETRE D'APPLICATION : QUELS SONT LES SIGNAUX A SUIVI PARTAGES :

Relèvent du dispositif de signaux à suivi partagé

- Les événements interdépartementaux
- Les événements locaux avec un fort risque d'extension géographique
- Toutes les situations de cas groupés dès lors qu'ils présentent un critère de sévérité
- Les signaux rares ou non pour lesquels l'évaluation du risque et la gestion nécessitent un appui de la Cire et ou de la CRVAGS_siège
- Les signaux pour lesquels soit d'emblée, soit en cours d'évaluation, une couverture médiatique est fort probable (IIM avec décès, déclenchement de plans de secours ex plan rouge, mobilisation forte des associations...)
- Événement constituant une menace grave pour la santé soit du fait de l'agent en cause (exposition à des niveaux élevés, agent infectieux particulièrement virulent ou difficile de traitement) soit du fait de la population exposée (nombre, fragilité, particularités)

- Phénomène nécessitant l'implication du département de défense et de sécurité du siège, le déclenchement de plan, phénomène avec suspicion d'acte de malveillance ou bioterrorisme (ex : effraction château d'eau, plan biotox, ORSEC...)
- Les signaux pour lesquels la DT juge que l'information immédiate du préfet est nécessaire
- Les signaux donnant lieu à la mise en œuvre de mesures de prise en charge médicale (dépistage ou soins) collective

De manière à clarifier cette liste le tableau en annexe 1 donne des exemples pour chaque catégorie de ce qui relève de ce dispositif de suivi partagés mais également de signaux « proches » qui n'en relèvent pas.

II. MODALITES DE TRAITEMENT DES SIGNAUX A SUIVI PARTAGE

1) le classement en suivi partagé :

Ce classement est fait par le régulateur du CRRS après décision concertée avec les permanenciers de la CRVAGS (médical et/ou environnemental en fonction du sujet) et, si nécessaire, de la Cire. Il peut être revu à tout moment par la DT.

Dans le cas des signaux environnementaux reçus en DT par le service CSSM, ce classement est fait par le service CSSM en DT.

2) Traitement du signal à suivi partagé :

- Transmission aux services concernés par le partage :

Lorsque le signal est classé par le régulateur du CRRS, celui-ci accompagne systématiquement la transmission par e-mail du signal d'un message informant la DT du classement en signal à suivi partagé et l'informant d'une proposition de tenue prochaine d'une réunion téléphonique flash. Cet e-mail est systématiquement envoyé par le CRRS en copie au(x) permanencier(s) de la CRVAGS et à celui de la Cire (rouge).

Le signal est enregistré dans Voozalerte de façon identifiable (« alerte ») par le CRRS.

Lorsque le signal est classé en cours de traitement par la DT, celle-ci informe le siège par e-mail (BAL ARS75-alerte). Une réunion téléphonique flash est alors programmée par la DT ou le permanencier de la CRVAGS.

Dès classement en signal à suivi partagé, une réunion téléphonique visant à définir les modalités de prise en charge est organisée par la CRVAGS

- Organisation d'une réunion téléphonique flash :

Déclenchement d'une réunion téléphonique siège / DT par la CRVAGS.

Cette réunion a pour objectif de se questionner systématiquement et collégialement sur 1) la nature du signal et son évaluation 2) les actions à mettre en œuvre rapidement 3) les données à recueillir pour évaluer et gérer correctement la situation 4) l'information des partenaires. Elle identifie la personne qui sera chargée du compte-rendu ou rapport final.

Le CR de cette réunion, indique Qui fait Quoi (DT / Cire / CVAGS et si nécessaire CSSM et autres partenaires...), les échéances et les suivis nécessaires.

.

- suivi de la prise en charge :

Les personnes ayant participé à la réunion téléphonique initiale sont en charge de l'évaluation du signal et de la gestion de l'alerte. Dans le cas où cette fonction est confiée à une autre personne, l'ensemble des participants à la réunion téléphonique initiale est prévenu.

Les documents utiles à la gestion du dossier sont enregistrés, pour la CRVAGS, dans le réseau I. La mise en place d'un dossier partagé siège (CRVAGS-Cire)-DT est à l'étude.

Le compte-rendu de clôture est enregistré en PJ dans voozalerte.

Si nécessaire des échanges complémentaires, en particulier s'ils portent sur des données nominatives, sont effectués par e-mail .

Des échanges directes entre Cire et DT pour l'évaluation ou CRVAGS et DT pour la gestion sont laissés à l'initiative de chaque partenaire. A noter que la BAL ARS75-alerte ne doit pas être utilisée pour les suivis.

Des réunions téléphoniques « flash » peuvent être provoquées à tout moment par l'une des personnes impliquées dans le suivi, de la DT ou du siège .

- la clôture

Elle est prononcée au cours d'une conférence téléphonique « flash » regroupant les mêmes acteurs que lors de la conférence initiale.

Les signaux à suivi partagé doivent obligatoirement être clôturés par un compte-rendu ou par un rapport d'investigation et de gestion si l'événement le justifie.

Les parties jugent si les informations contenues dans Voozalerte sont suffisantes pour tenir lieu de compte-rendu. Dans le cas contraire une brève note est rédigée par la personne désignée lors de la réunion téléphonique initiale.

En cas de rapport plus détaillé, la décision est prise collectivement. Le rapporteur est en général la personne désignée initialement. Dans le cas où la Cire réalise l'investigation, elle est chargée du compte-rendu ou rapport relatif à celle-ci. Le rapport bénéficie de la relecture de l'ensemble des personnes impliquées dans l'évaluation du signal et la gestion de l'alerte.

IV. Les outils de partage :

- Le tableau des signaux à suivi partagé

Le CRRS tient un tableau des signaux. Ceux faisant l'objet d'un suivi partagé y sont indiqués de manière spécifique.

Un extrait de ce tableau est envoyé chaque semaine à chacune des CDVAGS (CSSM en DT), à chacun des permanenciers de la CRVAGS et de la Cire.

-Le réseau partagé créé à cet effet.

La présente procédure sera complétée par un document spécifique relatif aux modalités d'archivage partagé des documents.

Annexe 2 : Questionnaire à destination des agents des services santé-environnement des délégations départementales

OBJET

La réception et l'investigation des signaux intéressant la santé publique constituent une mission fondamentale de l'Agence Régionale de Santé. Dans le domaine de la santé-environnement, l'essentiel des signaux reçus (et notamment les plaintes et signalements de particuliers) ne passent pas par le Point Focal Régional (PFR) mais arrivent directement aux niveaux des équipes départementales. Les maladies à déclarations obligatoire d'origine environnementale ou les intoxications collectives arrivent quant à elles au PFR.

Afin d'assurer la bonne circulation de l'information sur ces signaux et de pouvoir engager, le cas échéant, un appui pour leur traitement aux équipes départementales en mobilisant efficacement l'expertise interne mais également externe à l'ARS qui relève de structures régionales (Cire et CAPTV notamment), la Direction de la Qualité, de la Sécurité et de la Protection des Populations (DQSPP) a mis en place une procédure d'information et d'échanges dite des « signaux à suivi partagé ». Ce partage permet également de bien intégrer les alertes environnementales dans le dispositif national de gestion des alertes sanitaires et notamment la remonté des informations à la Sous-Direction VSS de la DGS. Il permet, quand certains types de risques deviennent prégnants, de définir des priorités d'actions de prévention de ces risques au sein des objectifs partagés de santé environnement. De même, lorsque le mode de traitement de ces signaux nécessite une harmonisation entre DD, des procédures ou autres outils sont élaborés conjointement entre services en charge de la santé environnementale. Les signaux recueillis peuvent donc influencer les priorités d'actions de ces services là où leurs modes de traitement continuent de s'appuyer sur l'expertise et la mise en œuvre de la réglementation existante en la matière.

La DQSPP souhaite aujourd'hui, dans le prolongement de demandes faites par les délégations départementales, effectuer une revue de cette procédure sur le suivi des signaux en santé-environnement. Cette revue fait l'objet d'un mémoire de titularisation IGS au sein de la CRVAGS.

TRAITEMENT DES DONNEES

Les données recueillies dans le cadre de ce travail serviront à formuler votre retour d'expérience personnel sur la procédure des signaux à suivi partagé. Les informations obtenues sont à destination et à l'usage strict de M. Raphaël TARAVELLA (CRVAGS). Toute exploitation se fera sur données agrégées, les citations à titre d'illustration des tendances identifiées seront anonymes. Les questionnaires transmis seront détruits à l'issue de la période de travail et au plus tard au 1^{er} janvier 2019.

DEROULEMENT

Ce questionnaire se décompose en trois sections. Une section recueillant des informations générales sur le participant, une section relative aux pratiques du service concernant les signaux environnementaux et une dernière section relative à la connaissance de la procédure des signaux à suivi partagé.

Vos réponses constitueront la base d'un travail de réflexion sur l'organisation de la réponse et des circuits d'information dans la réponse aux signaux environnementaux entre les services du siège et les délégations départementales. Une restitution globale des résultats de l'enquête sera effectuée courant septembre 2018.

Afin que ce travail puisse répondre au mieux aux attentes de l'ensemble des agents concernés, nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces questions de la façon la plus complète possible.

Toutes les questions ne concernent que les signaux en santé environnement.

INFORMATIONS AGENT	
Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.	Nom : Cliquez ici pour taper du texte.
Corps ou équivalent contractuel	IGS <input type="checkbox"/> IES <input type="checkbox"/> T3S <input type="checkbox"/> AS <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/>
Vous êtes rattaché à la cellule	EDCH <input type="checkbox"/> Eaux de loisirs <input type="checkbox"/> Habitat – Environnement intérieur <input type="checkbox"/> Environnement extérieur <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> Autre : Cliquez ici pour taper du texte.
Vous exercez sur ce poste depuis	Cliquez ici pour taper du texte. ans
INFORMATIONS RELATIVES AUX PRATIQUES DU SERVICE	
1 Connaissez-vous la BAL permanencier-environnement ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
2 Y-a-t-il des types de signaux pour lesquels vous n'informez jamais le siège ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
3 Y-a-t-il des types de signaux pour lesquels vous prévenez systématiquement la DQSPP ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
4 Quels sont vos critères pour transmettre un dossier à la DQSPP ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	

5 Quel appui attendez-vous de la DQSP sur les signaux environnementaux ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
6 Dans quel(s) cas sollicitez-vous le service santé-environnement ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
7 Dans quel(s) cas sollicitez-vous la CRVAGS ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
8 Avez-vous une vision globale du traitement des signaux relatifs à votre thématique sur la région ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Qu'est-ce qui vous apporte cette vision ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
9 Connaissez-vous la répartition des missions et thématiques entre les services SE et CRVAGS ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
10 La permanence environnement est-elle utile dans votre pratique quotidienne ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
11 Connaissez-vous le dispositif d'information ARS-CORRUSS pour les signaux environnementaux ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
INFORMATIONS RELATIVES A LA PROCEDURE DES SIGNALEMENTS A SUIVI PARTAGES		
12 Connaissez-vous l'existence de la procédure des signalements a suivi partagé ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si non, reportez vous à la question 18	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
13 Connaissez-vous les dispositions de la procédure ?	Oui <input type="checkbox"/>	Partiellement <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
14 La procédure vous a-t-elle été présentée ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
15 La procédure vous paraît-elle claire ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si non, pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
16 Globalement, les critères de classification en suivi partagé sont-ils clairs ?	Oui <input type="checkbox"/>	Partiellement <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si non, quels critères nécessitent d'être clarifiés ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
17 Qui (fonction), au sein de votre service, est à même de décider de la mise en œuvre de cette procédure ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
18 Avez-vous déjà eu à mettre en œuvre cette procédure ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si oui à quelle(s) occasion(s) ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
19 La procédure est-elle simple à mettre en œuvre ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	

Si non, quels aspects freinent la mise en œuvre ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
20 Quels sont les points positifs de la mise en œuvre de cette procédure en lien avec :	
La mobilisation de l'expertise interne de l'agence ? (Précisez au besoin le service considéré : SE, CRVAGS, Communication, Juridique, etc.)	
Cliquez ici pour taper du texte.	
La mobilisation de l'expertise de la Cire ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
La mobilisation des expertises externes ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
L'information des acteurs interne et externes à l'agence (Communication, Direction, CORRUSS) ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
21 Quels sont les points négatifs de la mise en œuvre de cette procédure en lien avec :	
La mobilisation de l'expertise interne de l'agence ? (Précisez au besoin le service considéré : SE, CRVAGS, Communication, Juridique, etc.)	
Cliquez ici pour taper du texte.	
La mobilisation de l'expertise de la Cire ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
La mobilisation des expertises externes ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
L'information des acteurs interne et externes à l'agence (Communication, Direction, CORRUSS) ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
22 Quelles sont vos attentes dans la mise en œuvre de cette procédure en lien avec :	
La mobilisation de l'expertise interne de l'agence ? (Précisez au besoin le service considéré : SE, CRVAGS, Communication, Juridique, etc.)	
Cliquez ici pour taper du texte.	
La mobilisation de l'expertise de la Cire ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
La mobilisation des expertises externes ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
L'information des acteurs interne et externes à l'agence (Communication, Cabinet, Ministère) ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
23 Quel devrait être pour vous l'objectif de cette procédure ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
24 Avez-vous une visibilité des signaux à suivi partagé traités sur la région ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, par quel moyen ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
25 Savez-vous où trouver les dossiers relatifs aux signaux à suivi partagé ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
26 Utilisez-vous le dossier réseau Signaux à suivi partagé pour identifier les pratiques des autres DD ?	

Cliquez ici pour taper du texte.		
27 Souhaiteriez-vous que d'autres outils soient mis en place pour ces signaux (SI, RETEX, CAT, etc.)		
Cliquez ici pour taper du texte.		
28 Selon vous est-ce que tous les signaux qui devraient être remontés au siège le sont ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si non, pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
29 La réalisation d'une réunion flash en début d'évènement vous paraît-elle adaptée à la gestion des signaux partagés ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
30 Le déroulé de la procédure est-il adapté à la temporalité de la gestion de ces signaux :		
En phase aigüe ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
En phase de suivi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
En phase de clôture ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
31 Selon vous, quel doit être l'axe prioritaire de travail sur cette révision ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
REMARQUES, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS		
Cliquez ici pour taper du texte.		

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête. Vous participez ainsi à définir nos modes de fonctionnement communs au sein de la DQSPP. Un retour sur les réponses obtenues lors de cette enquête vous sera fait courant septembre 2018.

Bien cordialement,

Annexe 3 : Questionnaire à destination des agents du Département Santé–Environnement du siège

OBJET

La réception et l'investigation des signaux intéressant la santé publique constituent une mission fondamentale de l'Agence Régionale de Santé. Dans le domaine de la santé-environnement, l'essentiel des signaux reçus (et notamment les plaintes et signalements de particuliers) ne passent pas par le Point Focal Régional (PFR) mais arrivent directement aux niveaux des équipes départementales. Les maladies à déclarations obligatoire d'origine environnementale ou les intoxications collectives arrivent quant à elles au PFR.

Afin d'assurer la bonne circulation de l'information sur ces signaux et de pouvoir engager, le cas échéant, un appui pour leur traitement aux équipes départementales en mobilisant efficacement l'expertise interne (CRVAGS, SE, Communication, juridique, *etc.*) mais également externe à l'ARS qui relève de structures régionales (Cire et CAPTV notamment), la Direction de la Qualité, de la Sécurité et de la Protection des Populations (DQSPP) a mis en place une procédure d'information et d'échanges dite des « signaux à suivi partagé ». Ce partage permet également de bien intégrer les alertes environnementales dans le dispositif national de gestion des alertes sanitaires et notamment la remontée des informations à la Sous-Direction VSS de la DGS. Il permet, quand certains types de risques deviennent prégnants, de définir des priorités d'actions de prévention de ces risques au sein des objectifs partagés de santé environnement. De même, lorsque le mode de traitement de ces signaux nécessite une harmonisation entre DD, des procédures ou autres outils sont élaborés conjointement entre services en charge de la santé environnementale. Les signaux recueillis peuvent donc influencer les priorités d'actions de ces services là où leurs modes de traitement continuent de s'appuyer sur l'expertise et la mise en œuvre de la réglementation existante en la matière.

La DQSPP souhaite aujourd'hui, dans le prolongement de demandes faites par les délégations départementales, effectuer une revue de cette procédure sur le suivi des signaux en santé-environnement. Cette revue fait l'objet d'un mémoire de titularisation IGS au sein de la CRVAGS.

TRAITEMENT DES DONNEES

Les données recueillies dans le cadre de ce travail serviront à formuler votre retour d'expérience personnel sur la procédure des signaux à suivi partagé. Les informations obtenues sont à destination et à l'usage strict de M. Raphaël TARAVELLA (CRVAGS). Toute exploitation se fera sur données agrégées, les citations à titre d'illustration des tendances identifiées seront anonymes. Les questionnaires transmis seront détruits à l'issue de la période de travail et au plus tard au 1^{er} janvier 2019.

DEROULEMENT

Ce questionnaire se décompose en trois sections. Une section recueillant des informations générales sur le participant, une section relative aux pratiques du service concernant les signaux environnementaux et une dernière section relative à la connaissance de la procédure des signaux à suivi partagé.

Vos réponses constitueront la base d'un travail de réflexion sur l'organisation de la réponse et des circuits d'information dans la réponse aux signaux environnementaux entre les services du siège et les délégations départementales. Une restitution globale des résultats de l'enquête sera effectuée courant septembre 2018.

Afin que ce travail puisse répondre au mieux aux attentes de l'ensemble des agents concernés, nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces questions de la façon la plus complète possible.

Toutes les questions ne concernent que les signaux en santé environnement

INFORMATIONS AGENT	
Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.	Nom : Cliquez ici pour taper du texte.
Corps ou équivalent contractuel	IGS <input type="checkbox"/> IES <input type="checkbox"/> T3S <input type="checkbox"/> AS <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/>
Vous êtes rattaché à la cellule	Eaux <input type="checkbox"/> Environnement intérieur <input type="checkbox"/> Environnement extérieur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Vous exercez sur ce poste depuis	Cliquez ici pour taper du texte. ans
INFORMATIONS RELATIVES AUX RELATIONS INTERSERVICES	
1 Votre cellule reçoit-elle des sollicitations d'appui directement par les DD ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, pour quels types de signaux et quelle est votre intervention	
Cliquez ici pour taper du texte.	
2 Y-a-t-il des types de signaux pour lesquels vous souhaitez être systématiquement informés par les DD ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
3 Y-a-t-il des signaux pour lesquels vous souhaitez être systématiquement informé par la CRVAGS ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	
4 Y-a-t-il des signaux pour lesquels vous ne souhaitez pas être informé par la CRVAGS ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels ?	
Cliquez ici pour taper du texte.	

5 Le siège apporte-t-il une plus-value dans la gestion des signaux ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Explicitez votre réponse ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
6 Avez-vous une vision globale du traitement des signaux relatifs à votre thématique sur la région ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Qu'est-ce qui vous apporte cette vision ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
7 Savez-vous où vous pouvez trouver les dossiers relatifs aux signaux a suivi partagé ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
8 Consultez-vous le dossier réseau Signaux a suivi partagé?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel but ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
9 La répartition des compétences des services SE et CVAGS sur les signaux environnementaux est-elle bien identifiée pour vous ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si oui, cette répartition vous semble-t-elle adaptée ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
10 Vous semble-t-il adapté que la CRVAGS assure la permanence environnement(réception des signaux/demande d'appui en heures ouvrables)?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
11 Seriez-vous prêt à participer à cette permanence ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si non, pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
12 La permanence environnement est-elle utile dans votre pratique quotidienne ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Pour quelle raison principale		
Cliquez ici pour taper du texte.		
INFORMATIONS RELATIVES A LA PROCEDURE DES SIGNALEMENTS A SUIVI PARTAGE		
13 Connaissez-vous l'existence de la procédure des signalements a suivi partagé ? Si non, reportez vous à la question 18	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
14 Connaissez-vous les dispositions de la procédure ?	Oui <input type="checkbox"/>	Partiellement <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
15 La procédure vous a-t-elle été présentée lors de votre prise de poste ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
16 La procédure vous paraît-elle claire ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si non, pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
17 Globalement, les critères de classification en suivi partagé sont-ils clairs ?	Oui <input type="checkbox"/>	Partiellement <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Si non, quels critères nécessitent d'être clarifiés ?		

Cliquez ici pour taper du texte.		
18 Avez-vous déjà eu à participer à la gestion d'un signal dans le cadre de cette procédure ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si oui, à quelle occasion ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
19 La procédure est-elle simple à mettre en œuvre ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Si non, quels aspects freinent la mise en œuvre ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
20 Quels sont les points positifs de la mise en œuvre de cette procédure en lien avec :		
La mobilisation de l'expertise de SE siège ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation des autres expertises interne de l'agence ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation de l'expertise de la Cire ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation des expertises externes ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
21 Quels sont les points négatifs de la mise en œuvre de cette procédure en lien avec :		
La mobilisation de l'expertise de SE siège ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation des autres expertises interne de l'agence ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation de l'expertise de la Cire ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation des expertises externes ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
22 Quelles sont vos attentes dans la mise en œuvre de cette procédure en lien avec :		
La mobilisation de l'expertise de SE siège ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation des autres expertises interne de l'agence ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation de l'expertise de la Cire ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
La mobilisation des expertises externes ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
23 Quel devrait être pour vous l'objectif de cette procédure ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
24 Quelle visibilité avez-vous des signaux a suivi partagé traités sur la région dans votre domaine d'intervention ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
25 La réalisation d'une réunion flash en début d'évènement vous paraît-elle adaptée à la gestion des signaux partagés ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>	
Pourquoi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
26 Le déroulé de la procédure est-il adapté à la temporalité de la gestion de ces signaux :		
En phase aigüe ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
En phase de suivi ?		
Cliquez ici pour taper du texte.		
En phase de clôture ?		

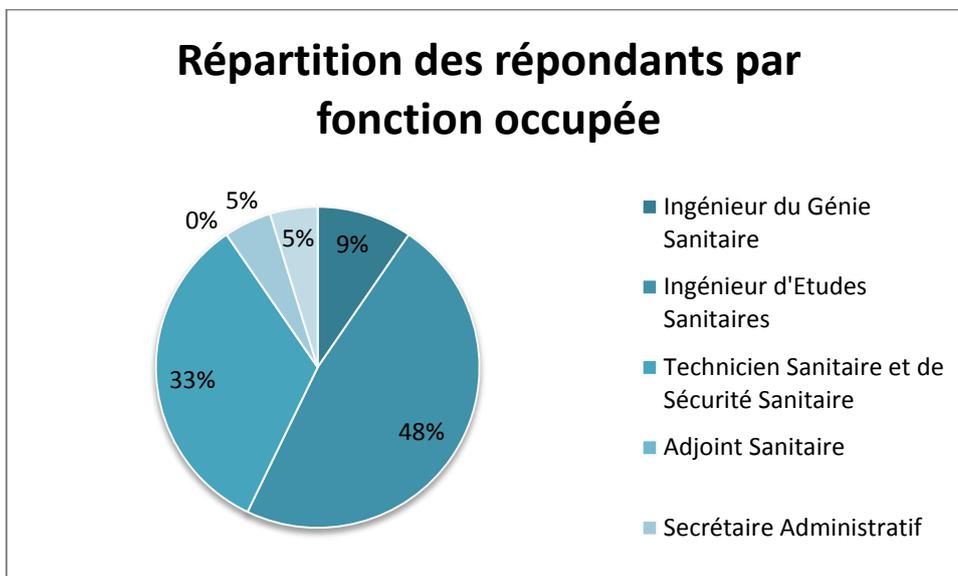
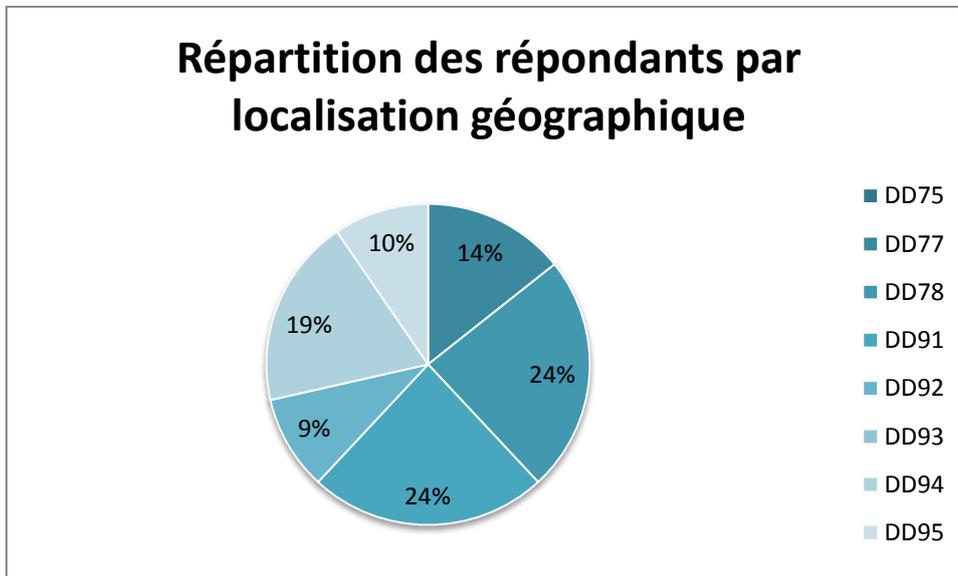
Cliquez ici pour taper du texte.	
27 Quel appui attendez-vous de la CRVAGS sur les signaux partagés ? Cliquez ici pour taper du texte.	
28 Quel appui attendez-vous de la Cire sur les signaux partagés Cliquez ici pour taper du texte.	
29 Selon vous, le fonctionnement actuel doit-il être remis en cause ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
Pour quel motif principal ? Cliquez ici pour taper du texte.	
30 Quels sont pour vous les points positifs de cette organisation ? Cliquez ici pour taper du texte.	
31 Quels sont pour vous les points négatifs de cette organisation ? Cliquez ici pour taper du texte.	
32 Selon vous, quel doit être l'axe prioritaire de travail sur cette révision ? Cliquez ici pour taper du texte.	
REMARQUES, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS	
Cliquez ici pour taper du texte.	

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête. Vous participez ainsi à définir nos modes de fonctionnement communs au sein de la DQSPP. Un retour sur les réponses obtenues lors de cette enquête vous sera fait courant septembre 2018.

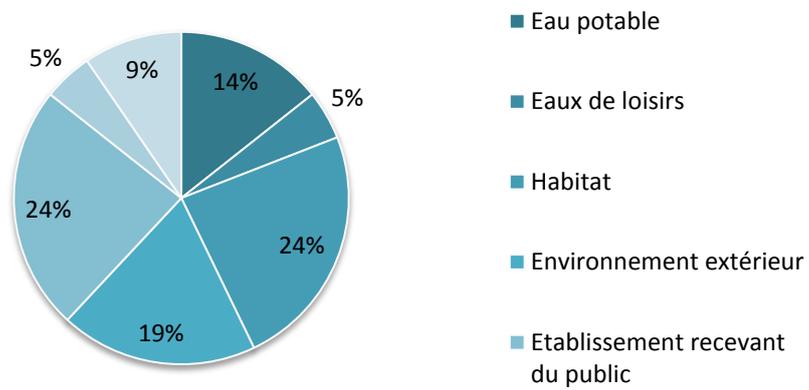
Bien cordialement,

Annexe 4 : Résultats de l'enquête auprès des délégations départementales

Description de la population répondante :

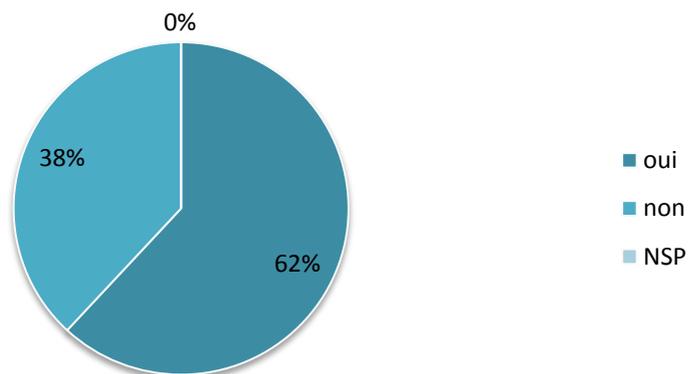


Répartition des répondants par cellule de rattachement

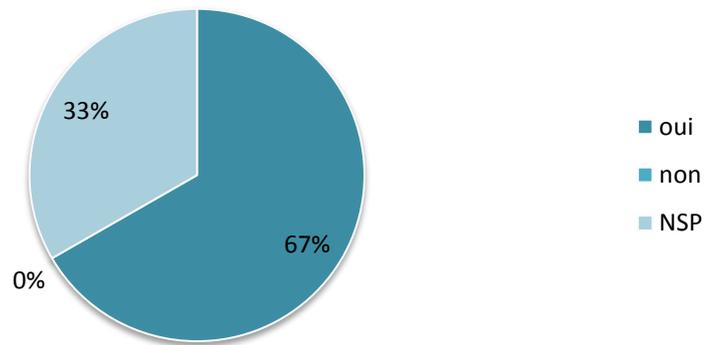


Items du questionnaire :

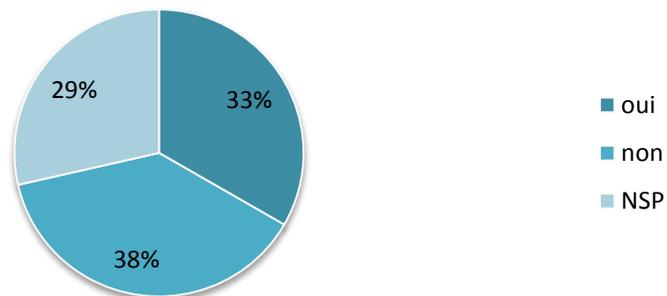
Q1 Connaissez-vous la BAL permanencier-environnement ?



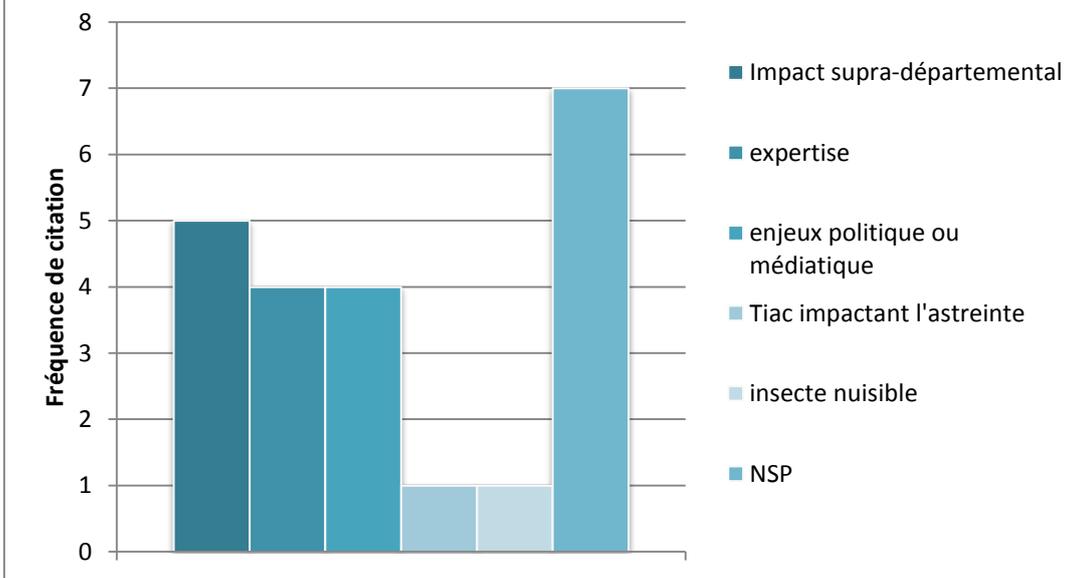
Q2 Y-a-t-il des types de signaux pour lesquels vous n'informez jamais le siège ?



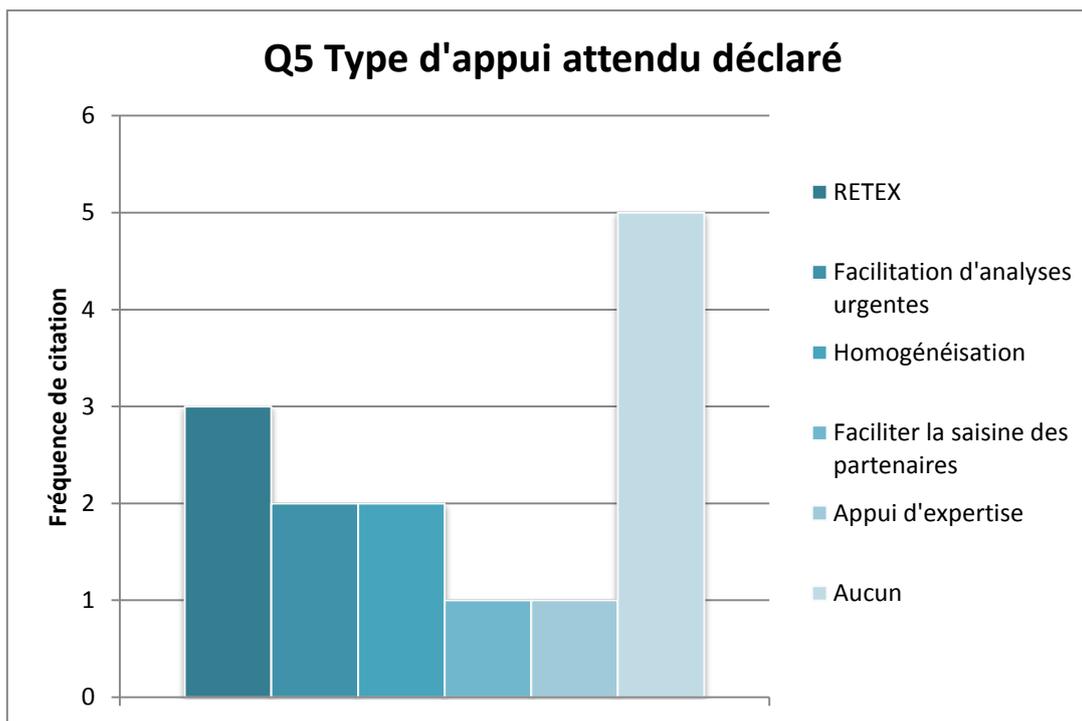
Q3 Y-a-t-il des types de signaux pour lesquels vous prévenez systématiquement la DSSPP ?



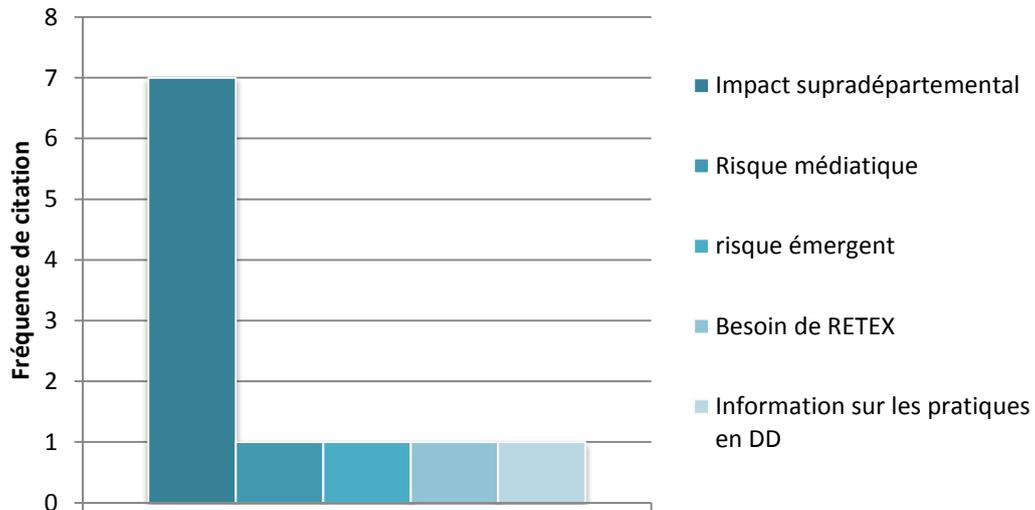
Q4 Critères déclarés de signalement d'un évènement auprès du siège



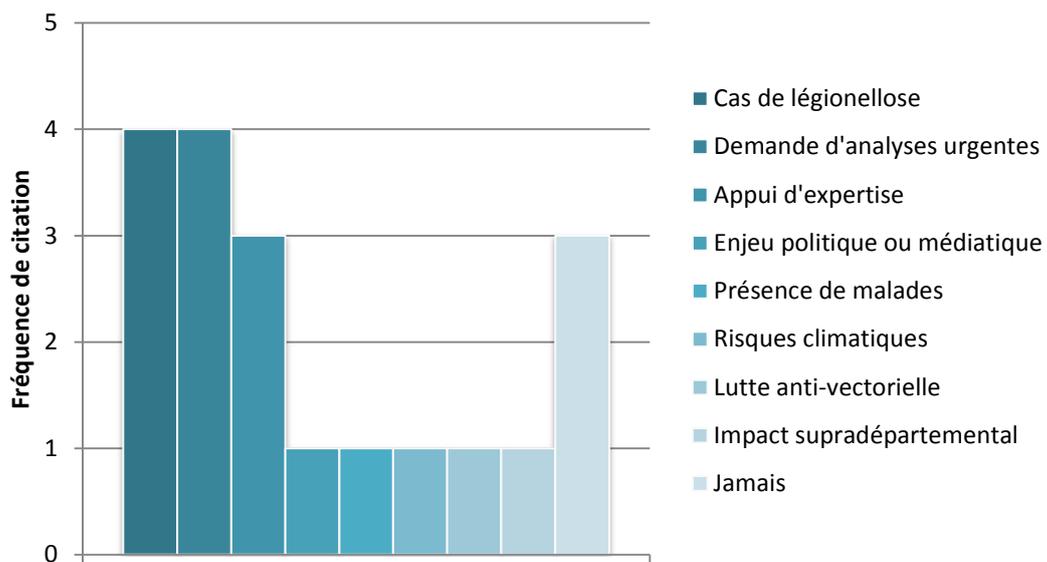
Q5 Type d'appui attendu déclaré



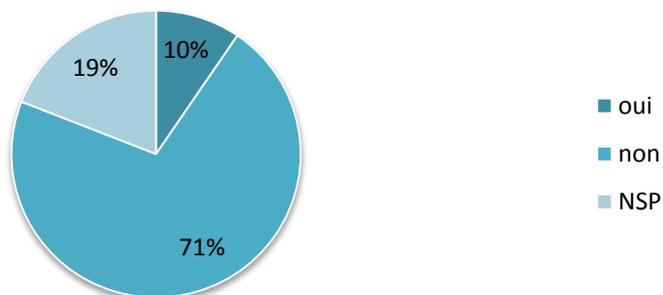
Q6 Critères déclarés de sollicitation de Santé- Environnement siège



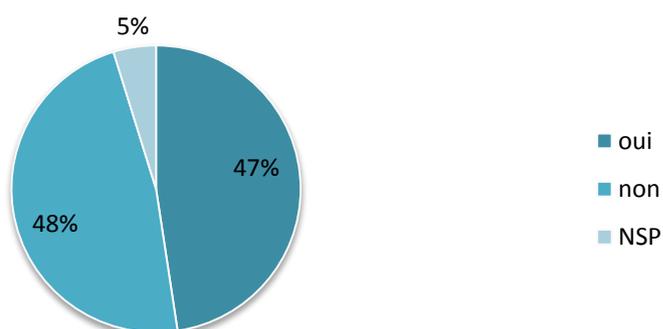
Q7 Critères déclarés de sollicitation du DVAGS



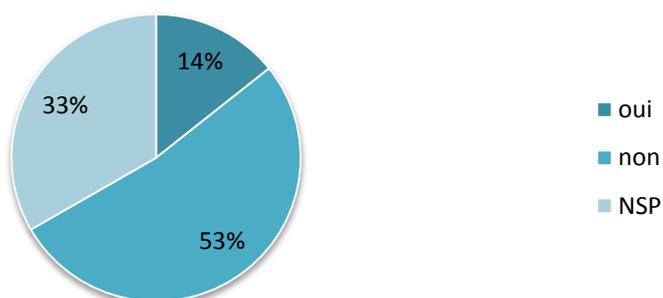
Q8 Avez-vous une vision globale du traitement des signaux relatifs à votre thématique sur la région ?



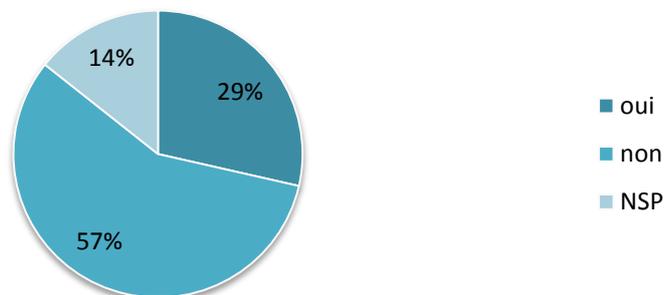
Q9 Connaissez-vous la répartition des missions et thématiques entre les services Santé-environnement et DVAGS ?



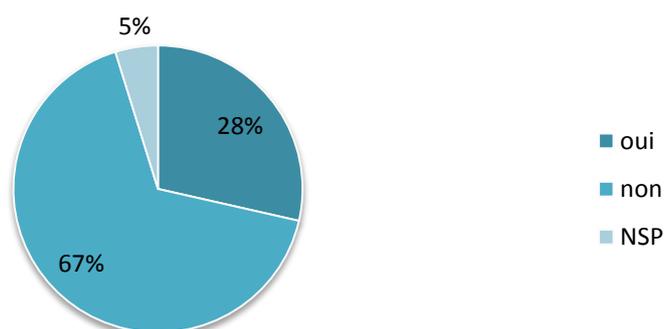
Q10 La permanence environnement est-elle utile dans votre pratique quotidienne ?



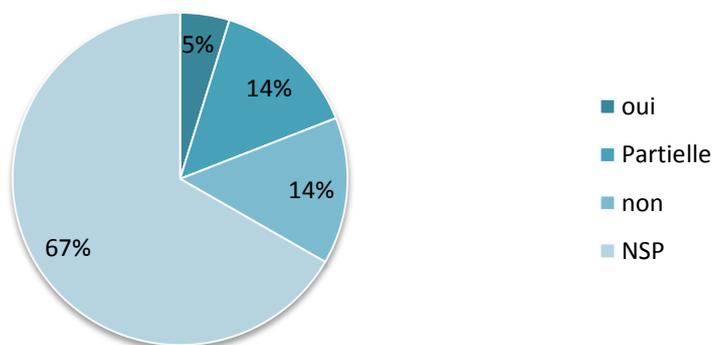
Q11 Connaissez-vous le dispositif d'information ARS-CORRUSS pour les signaux environnementaux ?



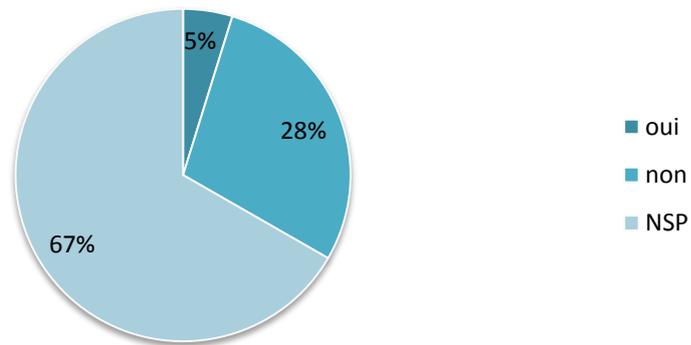
Q12 Connaissez-vous l'existence de la procédure des signalements à suivi partagé ?



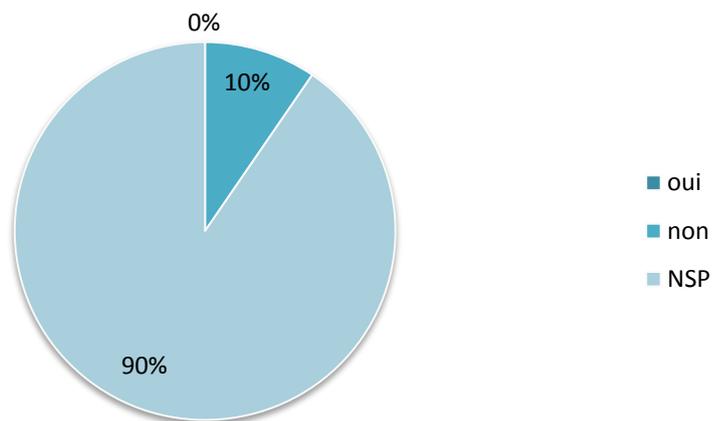
Q13 Connaissez-vous les dispositions de la procédure ?



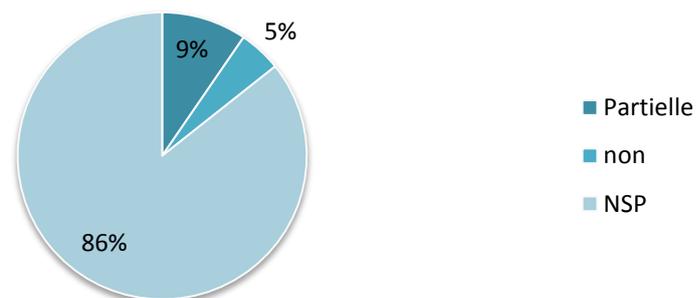
Q14 La procédure vous-a-t-elle été présentée ?



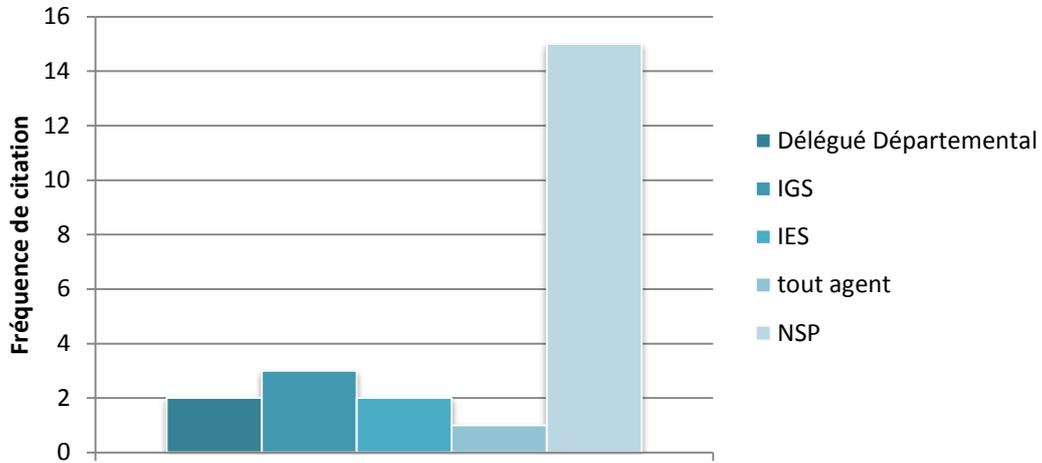
Q15 La procédure vous paraît-elle claire ?



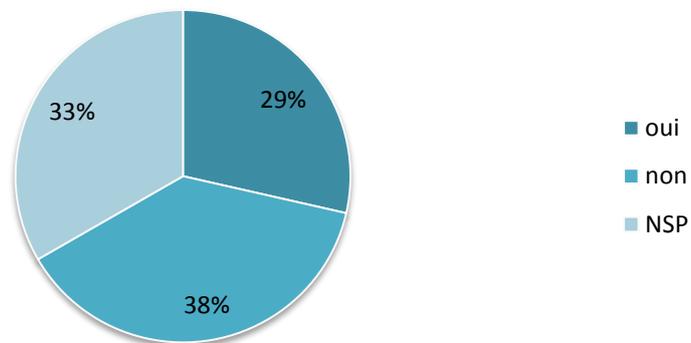
Q16 Globalement, les critères de classification en suivi partagé sont-ils clairs ?



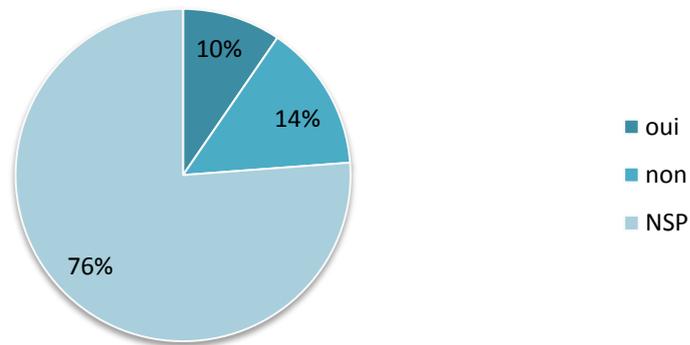
Q17 Qui (fonction) au sein de votre service est à même de décider de la mise en oeuvre de cette procédure ?



Q18 Avez-vous déjà eu à mettre en oeuvre cette procédure ?

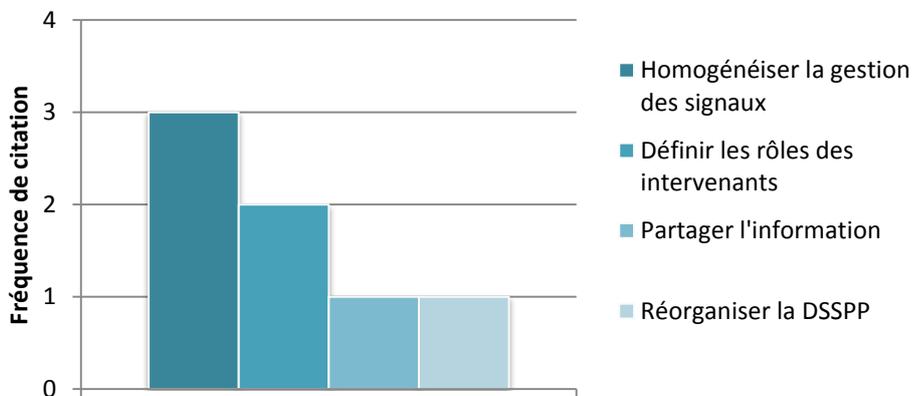


Q19 La procédure est-elle simple à mettre en oeuvre ?

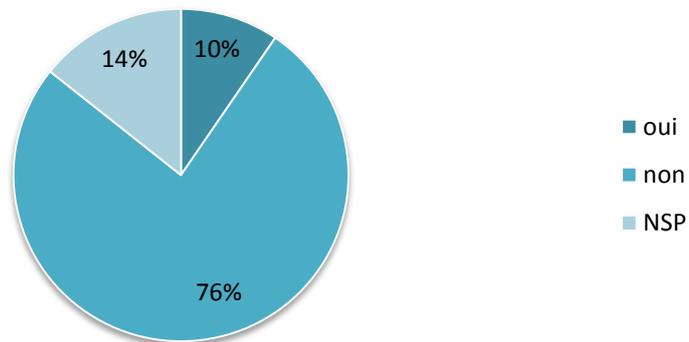


Les questions 20 à 22 ont fait l'objet d'un retour très faible des personnes questionnées avec au maximum quatre répondants par item. Les résultats ainsi obtenus ne sont pas exploitables pour une analyse de tendances.

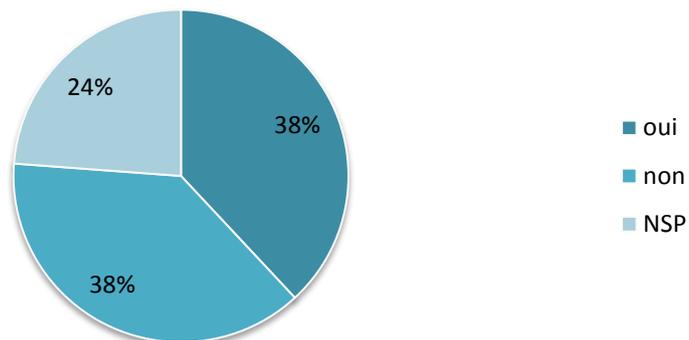
Q23 Quel devrait-être pour vous l'objectif de cette procédure



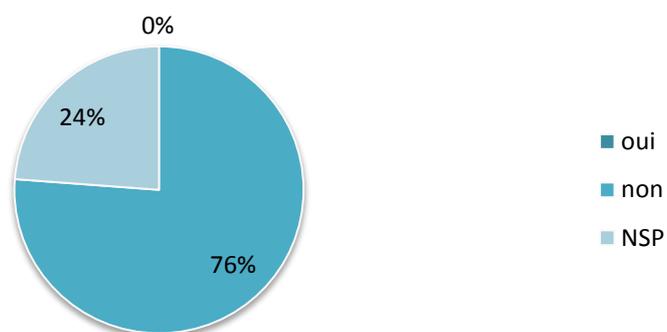
Q24 Avez-vous une visibilité des signaux à suivi partagé traités sur la région ?



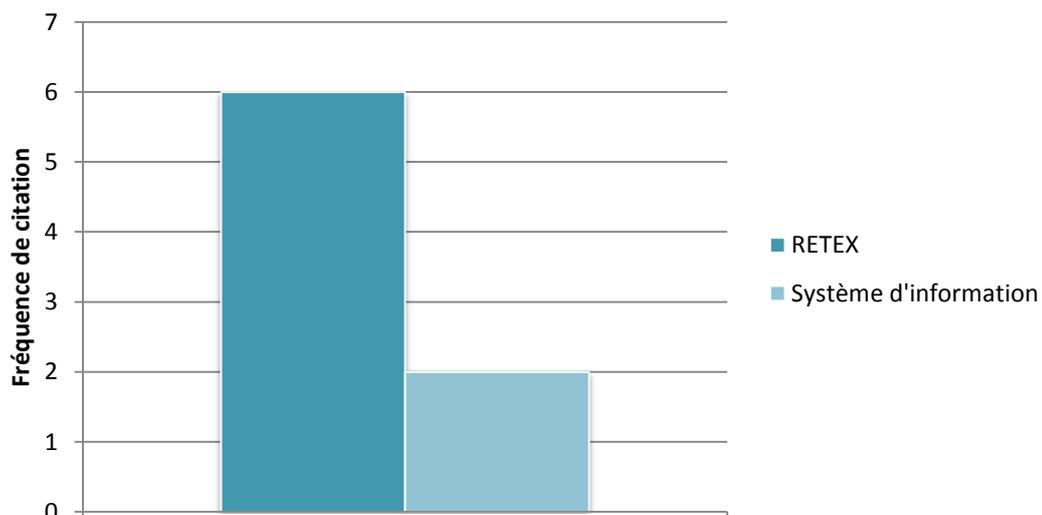
Q25 Savez-vous où trouver les dossiers relatifs au signaux à suivi partagé ?



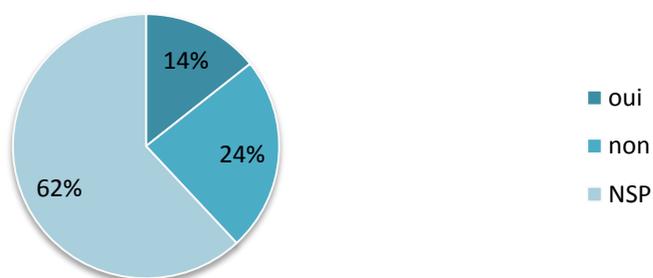
Q26 Utilisez-vous le dossier réseau Signaux à suivi partagé pour identifier les pratiques des autres DD ?



Q27 Souhaiteriez-vous que d'autres outils soient mis en place pour ces signaux ?



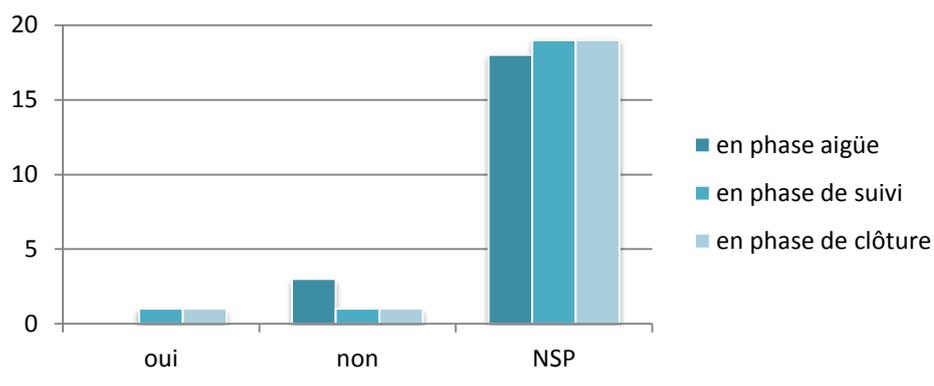
Q28 Selon vous, est-ce que tous les signaux qui devraient être remontés au siège le sont ?



Q29 La réalisation d'une réunion flash en début d'évènement vous paraît-elle adaptée à la gestion des signaux partagés ?



Q30 Le déroulé de la procédure est-il adapté à la temporalité de la gestion de ces signaux ?



TARAVELLA

Raphaël

Décembre 2018

Ingénieur du Génie Sanitaire

Promotion 2018

**Révision de la gestion partagée des
signaux sanitaires à composante
environnementale au sein de l'ARS Ile-
de-France**

Résumé :

L'Agence régionale de santé (ARS) possède au titre de ses missions fondamentales la réception et la gestion de signalements d'évènements pouvant porter atteinte à la santé publique. Ceci comprend la gestion des signaux d'origine environnementale. En cas d'évènement significatif, il peut être nécessaire de mettre en place une gestion partagée entre services de l'agence et d'assurer une information renforcée de la direction.

Des évènements récents ont mis en évidence les limites de la procédure actuelle de gestion partagée et le besoin de réévaluer et d'adapter les modes de fonctionnement. Pour ce faire, un état des lieux des pratiques au sein et en dehors de l'agence a été réalisé. L'ensemble des agents de santé-environnement de l'ARS Ile-de-France a été interrogé sur la gestion des signaux d'ampleurs, ainsi que les Directeurs de la Santé Publique des ARS métropolitaines et le Centre Opérationnel de Réception et Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales.

Les enquêtes réalisées permettent de poser plusieurs constats dont un déficit de connaissance de la procédure de gestion partagée et d'adhésion au dispositif, un besoin d'associer de façon renforcée le département santé-environnement à la gestion des alertes ou le manque d'un outil commun de partage d'information.

En réponse à ces constats, il est proposé plusieurs mesures visant à développer la culture de l'alerte en Santé-Environnement, clarifier la chaîne des acteurs et assurer la connaissance et l'adhésion au dispositif de gestion partagée.

Le choix des mesures devra s'effectuer non-seulement à l'aune des constats identifiés mais également en regard des impacts plus larges sur l'organisation des services et le déploiement des ressources humaines entre départements, ainsi qu'en lien avec la revue des missions des ARS et de Santé publique France en matière de santé-environnement ou la démarche de simplification des processus de l'agence.

Mots clés :

Veille et Sécurité Sanitaire ; Santé-Environnement ; Gestion des alertes ; Organisation

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

